

Mesdames et Messieurs les journalistes

Après la convocation du corps électoral le 11 juillet 2025 par Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat, la déclaration et la validation des candidatures par le Conseil Electoral et le Conseil Constitutionnel, les Camerounais s'apprêtent à vivre dès demain 27 septembre 2025, le début de la campagne électorale pour le scrutin présidentiel qui se tiendra le 12 octobre 2025.

Lors de son discours du 31 décembre 2024, le Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, avait dit, je cite : **« L'année 2025 ouvre la voie à une nouvelle saison d'échéances politiques. Le calendrier électoral prévoit l'organisation de l'élection présidentielle et des élections régionales.**

Comme par le passé, ce sera un grand moment de la vie nationale. Saisissons cette opportunité pour consolider notre démocratie.

J'en appelle à la maturité et à la responsabilité de tous les acteurs. Ils devront veiller à ce que le calme règne avant, pendant et après les élections. » fin de citation.

Lors de la Première Conférence Semestrielle des Gouverneurs de Région tenue au lendemain de la convocation du corps électoral, le Ministre de l'Administration Territoriale a répercuté les Très Hautes Directives du Chef de l'Etat sur le processus électoral à tous les acteurs politiques, la société civile et les ONG.

S.E. Paul BIYA a donné des instructions fermes pour un scrutin présidentiel bien organisé et crédible dans un environnement sécurisé et apaisé.

C'est à ce titre que le MINAT, en sa qualité d'Agent du Gouvernement pour les élections, accordera des accréditations aux observateurs nationaux et étrangers, afin qu'ils constatent par eux-mêmes la vitalité de la démocratie camerounaise conçue par Son Excellence Paul BIYA, Champion des causes justes. C'est encore le lieu d'inviter la jeune dame Avocate de Douala qui se réclame d'une certaine appellation et qui a la prétention d'accréditer les observateurs pendant le scrutin présidentiel avec ses acolytes à mettre un terme à cette imposture. L'accréditation des observateurs relève des prérogatives exclusives du MINAT qui vous parle.

Faudrait-il le rappeler, Elections Cameroon est l'Organe indépendant chargé d'organiser le scrutin présidentiel. Le MINAT, à travers les Autorités Administratives, est là pour accompagner le processus et veiller au respect scrupuleux de toutes les lois de la République par tous les acteurs politiques qui participent au scrutin présidentiel.

Bien plus, le Ministre de l'Administration Territoriale et les Autorités Administratives de par leurs prérogatives, ont l'obligation de protéger les personnes et leurs biens, et surtout de mettre hors d'état de nuire les acteurs politiques véreux et d'autres acteurs de la société civile qui ont pour sport favori de défier l'autorité de l'Etat.

Pour le scrutin présidentiel du 12 octobre 2025, le Ministre de l'Administration Territoriale a mis à la disposition de tous les candidats à l'élection présidentielle et de tous les observateurs, deux documents importants : **le guide de l'observateur** et **le cadre juridique** qui régle l'ensemble du processus électoral.

Ces documents importants rappellent à chaque candidat et à chaque observateur ses droits et obligations durant le processus électoral.

Vous constaterez qu'en exécution des Très Hautes Directives du Chef de l'Etat, l'administration est entrain de tout mettre en œuvre pour que la paix règne sur l'étendue du territoire national avant, pendant et après le scrutin présidentiel.

Malgré nos efforts visant à créer un environnement sécurisé pour un scrutin présidentiel bien organisé et apaisé, le MINAT constate avec regret et amertume que certains candidats à l'élection présidentielle, qui n'ont aucune envergure politique et qui sont politiquement présents dans à peine dix (10) arrondissements sur les 360 que compte le pays, sont en train de poser des actes graves qui ont pour but de perturber l'ordre public avant, pendant et après le scrutin présidentiel. Ces politiciens véreux espèrent obtenir par la rue ce qu'ils sont incapables d'obtenir dans les urnes.

Le MINAT, au cours de ses investigations, vient de mettre la main sur une plateforme conçue par certains politiciens véreux de l'opposition dédiée exclusivement au recensement frauduleux des bulletins de vote au soir du 12 octobre 2025. Dans cette démarche conspirationniste, les candidats véreux cherchent à manipuler l'opinion publique et à proclamer des résultats tronqués de l'élection présidentielle en leur faveur, au mépris des textes en vigueur qui définissent clairement les instances compétentes chargées du recensement et de la proclamation des résultats du scrutin présidentiel.

Le fonctionnement de cette plateforme de recensement est simple : un agent recruté qui est couché dans une chambre d'hôtel à Yaoundé peut communiquer les faux résultats des bureaux de vote imaginaires en faveur du ou des candidats pour lequel ou pour lesquels il travaille. Vous constatez la gravité d'une telle manipulation.

Faudrait-il le rappeler, seul le Conseil Constitutionnel est habilité à proclamer les résultats du scrutin présidentiel.

Certains hommes politiques sans envergure, mais champions dans la manipulation des consciences, ont acheté des téléphones portables, recruté des jeunes naïfs et leur ont donné pour mission de partager des résultats tronqués dès 18 heures après la fermeture des bureaux de vote. Les forces de maintien de l'ordre ont interpellé certaines personnes avec plus de 100 téléphones portables qui sont passées aux aveux.

Il s'agit là des faits d'une extrême gravité que le MINAT condamne avec la dernière énergie. Le MINAT met en garde tous les acteurs politiques derrière cette entreprise criminelle, afin qu'ils abandonnent cette imposture qui ne les honore pas, mais qui démontre plutôt qu'ils ne sont pas dignes d'être candidats à une élection présidentielle.

Le 31 décembre 2024, le Chef de l'Etat avait invité tous les acteurs politiques à faire preuve de maturité durant le processus électoral. Malheureusement, certains adeptes de raccourcis faciles veulent utiliser des méthodes tordues pour atteindre des objectifs politiques. Ceux qui se rendront coupables de la manipulation des résultats électoraux dans le but de provoquer des remous sociaux devront se rendre au Commissariat ou à la Brigade de Gendarmerie le ou la plus proche avant qu'ils ne soient interpellés par les forces de maintien de l'ordre. Nous procéderons dès lors aux interpellations, car les contrevenants qui chercheront à perturber le processus électoral répondront de leurs actes criminels quels qu'ils soient ; et je promets bien que les séjours en détention seront de très longue durée. En tout état de cause, force restera à la loi.

Les politiciens véreux adeptes de raccourcis faciles doivent retenir que les Camerounais ne sont pas dupes. Le Cameroun,

sous la conduite éclairée de S.E. Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat, est un Etat de droit et force restera à la loi avant, pendant et après le scrutin présidentiel. Aucun écart de comportement, de qui que ce soit, ne sera toléré durant le processus électoral.

Tous les candidats qui participent à l'élection présidentielle connaissent les règles du jeu et ont l'obligation de les respecter. Après le 12 octobre 2025, les candidats qui auront des réclamations ou des récriminations justes ou fantaisistes, devront utiliser les voies de recours légales au risque d'être considérés comme des hors-la-loi et traités comme tels sans la moindre complaisance.

Les parents doivent éduquer leurs enfants, afin qu'ils ne soient pas manipulés par des hommes politiques véreux qui, tout en se présentant comme candidats à l'élection présidentielle, ont plutôt des agendas cachés et conspirationnistes visant à porter atteinte au bon fonctionnement des institutions républicaines. Ils n'y parviendront pas, car force restera à la loi.

Comme le disait le Chef de l'Etat lors du scrutin présidentiel de 1992, je cite : « **il ne faut pas jouer avec le Cameroun** » fin de citation.

A bon entendeur, salut !